



SORTIES PHOTO 65

Association loi 1901

Formulaire d'adhésion à l'association

Ne pas oublier de remplir les deux pages

Adhérent : *Ecrivez en lettres capitales SVP*

Nom* : Prénom* :

Adresse* :

Code postal* : Ville* :

Tél.* : Courriel* :

Site Web :

Fait à, le

*Signature manuscrite **

Cotisation annuelle

Montant annuel : 20 €

Mode de règlement : Chèque ¹ Virement ²

Cadre réservé au bureau de l'association

Adhésion validée le : par :

Règlement par chèque : envoyez ce bulletin d'adhésion dûment complété et signé, accompagné de votre règlement, à l'adresse suivante : **Association sorties photo 65 - c/o Olivier BERTHIER – 19 rue des Pyrénées 65150 Cantaous**

Règlement par virement : vous pouvez envoyer ce bulletin d'adhésion dûment complété et signé, à l'adresse rappelée ci-dessus ou le scanner, après l'avoir complété et signé, et l'envoyer par courriel à **contact@sortiesphoto34.com**

* : Mention obligatoire pour l'inscription

Chèque à l'ordre de sorties photo 65¹

Nos références bancaires pour le virement : ²

Crédit Agricole des Hautes Pyrénées - Agence de Lannemezan

IBAN : FR76 1690 6010 0287 0607 4327 295 - BIC : AGRIFRPP869



DECHARGE DE RESPONSABILITE

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

E-Mail : _____

Téléphone : _____

De part cette décharge signée, le participant reconnaît participer sous son entière responsabilité aux sorties photos proposées par l'association sorties photo 65 et déclare accepter les risques pour lui-même, ses accompagnants mineurs et son matériel photographique. Il renonce ainsi à tous recours contre les membres de l'association sorties photo 65 et les accompagnants présents lors des sorties.

Le participant s'engage à prendre à sa charge toutes les dégradations qu'il, ou ses accompagnants, pourrait occasionner au matériel ou aux biens des autres participants.

Le participant déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité données lors des sorties et il accepte de s'y conformer. Il déclare dégager l'association sorties photo 65 de toutes responsabilités en cas d'accident, de vol ou de dommage de quelque nature que ce soit.

Les participants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés par une personne majeure et signer une décharge de responsabilité mentionnant le nom de la personne responsable présente. Les photos prises lors des sorties photos sont et restent la propriété du photographe.

La propriété ne sera nullement remise en question pour quelque raison que ce soit.

Fait à, le

Validation du participant :

En cochant la case ci-contre, je reconnais avoir pris connaissance des termes et conditions de la présente décharge, et déclare les accepter sans réserve.

Merci d'envoyer ce pdf rempli, daté et signé à : contact@sortiesphoto34.com